

PROCES-VERBAL ADMINISTRATIF DE CONSTAT.-

L'an mil neuf cent cinquante six le vingt neuvième jour du mois de novembre, Nous, BENOIT Lucien, Agent Territorial à Ruhengeri, sommes requis par Monsieur Dierckx Marcel, Rédacteur Principal des impôts à Kigali de procéder à un constat administratif d'un accident de roulage qu'il a eu le vingt huit novembre 1956, en dérapant sur la route Kinigi. Ce dérapage n'a fait aucun blessé.

Nous nous rendons aussitôt au Garage de Monsieur Waegemans Omer, où se trouve la voiture Ford n° R.U.7084 et constatons les dégâts énumérés ci-après:

- 1) A l'aile droit, la portière arrière est démolie et la carrosserie en dessous de la portière est gravement enfoncée.
- 2) Le garde-boue arrière droit est enfoncé et sa garniture est complètement démolie.
- 3) Le garde-boue avant droit, enfoncé, la jante avant droite démolie et la jante arrière droite pliée.
- 4) Les deux pneus des roues sont coupés.
- 5) Le parechoc avant est enfoncé de même que son support.
- 6) Le garde-boue gauche, enfoncé tandis que la garniture du feu de stationnement avant gauche est démolie.
- 7) La tôle du pare-pierre enfoncée ainsi que la travers secondaire.
- 8) Le capot est légèrement défoncé au flanc droit.
- 9) La tôle du support du radiateur pour ventilation est enfoncée et cassée.
- 10) La direction est complètement déformée.
- 11) Le silencieux est enfoncé ainsi que les deux renforts du châssis.
- 12) La calandre est légèrement déplacée et enfoncée.
- 13) Le porte-phare est légèrement détaché.
- 14) La parallèle de la suspension inférieure avant droite est déformée.
- 15) Nous tenons la fusée de suspension sous réserve.

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, aux jour, mois et an que dessus.

L'Agent Territorial,

BENOIT, L.

Dont coût: quatre-vingts francs.
Quitt. n° 931/0314/D
du 29 novembre 1956.

Le Comptable Territorial,

BENOIT, L.

